

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 12 janvier 2015 à 19h30.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillers suivants : Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Stéphane Dionne, Éric Allard, Maureen Landry, Isabelle Allard.

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois.

Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

***À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.*

1. OUVERTURE, PRIÈRE, PRÉSENCE ET BIENVENUE:

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents et madame Valérie Aubin récite une prière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

2015.001

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'adopter l'ordre du jour;

ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du conseil

Le lundi 12 janvier 2015 à 19h30

1. Ouverture, prière, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux décembre 2014;
4. Adoption des comptes à payer et transferts ;
5. Période de questions ;
6. Dépôt de la correspondance ;
7. Demande des citoyens et autres ;
 - 7.1 Demande financement COPERNIC ;
 - 7.2 Demande CEDBC ;
8. Administration ;
 - 8.1 Contrat de services - Infotech
 - 8.2 Approuvé chèque avocat Me Prince ;
 - 8.3 Règlement 410-2015 taxation 2015 ;
 - 8.4 Horaire inspecteur municipal et horaire du bureau ;
 - 8.5 Aide financière FQM – fonds des défenses des intérêts des municipalités;
 - 8.6 Personnes endettées envers la municipalité ;
 - 8.7 Demande subvention député ;
 - 8.8 Éclairage intérieur hôtel de ville ;
9. Incendie et sécurité publique ;
 - 9.1 Facture au 31 octobre 2014 et 30 novembre 2014 ;
 - 9.2 Accident camion incendie ;
 - 9.3 Échange camion ;
10. Voirie et Urbanisme ;
 - 10.1 Rencontre MTQ – Sécurité Chemin Quatre-Saisons ;
 - 10.2 Adhésion 2015 COMBEQ ;
 - 10.3 Entretien passage à niveau ;
 - 10.4 Travaux route MTQ ;
11. Loisirs ;
 - 11.1 Bibliothèque ;
 - 11.1.1 Ré inscription annuelle des membres ;
 - 11.1.2 Achat ordinateur ;
 - 11.1.3 Location bibliothèque ;

- 11.2 Parc école Opti-Mousse Desjardins retour sur la rencontre ;
- 11.3 Rencontre Loisirs Ste-Clotilde ;
- 12. Hygiène du milieu ;
 - 12.1 Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-Francois ;
 - 12.1.1 Adoption budget 2015 ;
 - 12.2 Fosse septique ;
 - 12.3 Formation « règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection » ;
- 13. Dépôt et rapport des comités;
- 14. Période de questions;
- 15. Varia ;
- 16. Levée de l'assemblée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2015.002

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DÉCEMBRE 2014:

Il est proposé Éric Allard, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2015.003

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS;

Considérant les déboursés en date du 12 janvier 2015, déboursés effectués durant le mois :

Comptes à payer durant le mois au 12 janvier 2015:

Chèque	fournisseur (description)	montant
	Salaires (décembre 2014)	9 134.67\$
6697	salaire décembre	
6698	COGESAF (colloque)	17.25\$
6699	F.Q.M. (formations fqm)	609.36\$
6700	La cour du Baron (repas des fêtes)	940.92\$
6701	Me Prince dossier8-1178-010)	12 507.18\$
6702	J.N. Francoeur (réparer fuite, remplace ch.6634)	758.84\$
6703	2750-0552 Qc inc. (1 ^{er} versement – retenue)	8 559.99\$
6704	Hydro Québec (luminaire rue)	59.39\$
6705	Cogeco câble (internet et 2 lignes téléphone)	197.59\$
6706	Groupe Ultima (assurance 2014-2015)	7 811.00\$
6707	Bell Mobilité (cellulaire inspecteur décembre 2014)	16.12\$
Total :		40 612.31\$

Comptes à payer au 12 janvier 2015:

Chèque	fournisseur (description)	montant
6708	Citoyen (boîte aux lettres)	21.82\$
6709	Biolab (analyse d'eau)	87.86\$
6710	Carrière PCM (rang10 Wendover et route Boucher)	368.40\$
6711	Centre informatique Drummond (portable, anti-virus)	1 762.50\$
6712	CN (passages à nveau octobre et novembre 2014)	1 166.00\$
*6713	Mégaburo (caisses papier, papeterie)	79.78\$
6714	Excavation Alexandre St-Pierre (nettoyage fossé rg 9 Simpson)	3 173.31\$
6715	Gilles Parenteau (déplacement, cours ,repas)	170.91\$
*6716	Groupe CCL(transport commande papier pv)	23.53\$
*6717	Machinerie Benoit et frère (déco Noël)	48.72\$
6718	Therrien Couture, avocats (avocats)	9 941.06\$
6719	Ministre du Revenu du Québec (remises décembre 2014)	2 489.10\$
6720	MRC Drummond (cours d'eau, QP janvier et décembre 2015)	13 227.52\$
6721	Mun. Village NDBC (livre biblio)	73.08\$
*6722	Poste Canada (poste calendrier)	51.67\$
6723	2750-0552 Qc Inc.(déneigement 15 janvier 2015)	17 119.98\$
6724	Receveur Général du Canada (remises de décembre 2014)	1 126.92\$
6725	Supérieur Propane (gaz garage municipal)	1 064.64\$
6726	2313-7771 Qc inc. (panneau système d'alarme)	287.44\$
6727	Citoyen (50% prime non-résident piscine)	29.22\$

6728	Xerox(photocopies et location photocopieur)	1 025.86\$
6729	--	
6730	David Beauchemin (déneigement Mitchell)	247.20\$
6731	Hélène Ducharme (entretien ménager)	200.00\$
6732	Les entreprises G.H. (acide à toilette et savon)	37.72\$
6733	Citoyen (remboursement 50% prime non-résident)	77.10\$
6734	Cevimec BTF(évaluateur cours).....	1 077.89\$
*6735	Marie-Josée Rivard (infographie calendrier collectes 2015)	87.50\$
**6736	Les travaux Patrice Lauzière (borne sèche clôture).....	298.94\$
6737	Citoyen (remb. 100% prime non-résident).....	50.00\$
6738	Construction François Lupien (2 fenêtres à guillotine, lavabo)	1 891.34\$
6739	François Lupien (1/2 déneigement hôtel de ville et borne sèche)...	420.00\$
6740	Hydro Québec (luminaires de rue)	61.37\$
6741	Mun. Village NDBC (bibliothèque cadeau, internet).....	182.58\$
6742	Bell Mobilité (cellulaire inspecteur)	19.44\$
Total :	57 990.40\$

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'accepter les déboursés ci-dessus énumérés pour un montant de 98 602.71\$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gilles Parenteau en référence au règlement de délégation de pouvoir.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La parole est accordée aux gens présents.

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;

La liste de la correspondance est déposée.

7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES;

7.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE COPERNIC;

2015.004

Considérant la demande d'aide de contribution financière de COPERNIC

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'autoriser un montant de 500\$ pour l'année 2015.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

7.2 DEMANDE CEDBC;

2015.005

Considérant la demande d'aide financière du CEDBC;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Isabelle Allard

Et résolu d'autoriser le paiement de 450\$ au CEDBC pour l'année 2015.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8. ADMINISTRATION;

8.1 CONTRAT DE SERVICE INFOTECH;

2015.006

Il est proposé par Isabelle Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de renouveler le contrat de service d'Infotech au coût de 4 085.00\$ pour la licence et droit d'utilisation pour l'année 2015, plus taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2015.007

8.2 APPROUVÉ CHÈQUE AVOCAT ME PRINCE;

Il est proposé par Maureen Landry, Appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'entériner le chèque 6701, #201400525 au système à l'ordre de Me Jean Prince en fidéicomis pour réf. 812-1178-010 au montant de 12 507.18\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2015.008

8.3 RÉGLEMENT TAXATION 2015 # 410-2015;

Considérant le contenu de l'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale ;

Considérant l'avis de motion a été donné à la séance du conseil du 16 décembre 2014 par la conseillère Maureen Landry.

Considérant que le conseil désire se prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et compensations ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry

Et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement # 410-2015 comme suit :

Règlement # 410-2015

Article 1 – GÉNÉRALITÉS

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 – TAUX DES TAXES

Les taux des taxes et les compensations pour l'exercice financier 2015 sont établis ainsi :

2.1 TAXE SUR LA BASE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE;

2.1.1 TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE (RÉSIDENTIELLE ET AGRICOLE) ;

Le taux de taxes foncière générale pour l'exercice financier 2015 sera de 0.5416\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

2.1.2 TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE – RÉGLEMENT D'EMPRUNT – camion incendie (RÉSIDENTIELLE ET AGRICOLE);

Le taux de taxes foncière spéciale –règlement d'emprunt – camion incendie pour l'exercice financier 2015 sera de 0.0084\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

2.2 TAXE -COMPENSATION POUR LE SERVICE – ORDURES (RÉSIDENTIELLE) ;

Pour le service de collecte des ordures et recyclage, pour l'exercice financier 2015 tout propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, le taux s'établit comme suit :

Unité résidentielle : 113.00\$ par logement (1 bac noir et 2 verts)
Unité Chalets (saisonniers) 56.00\$ par chalet (1 bac noir et 2 verts)

Autre unité 122\$ l'unité

2^e bac noir : ½ unité, 61\$

3^e bac noir et subséquents : 1 unité par bac, 122\$ par bac

Commerce annexé ou place d'affaire à l'intérieur de la résidence : ½ unité (1 bac supplémentaire)

Commerce : 2 unités (2 bacs)

Industrie : 3 unités (3 bacs)

Les commerces et industries ayant des conteneurs seront taxés selon le nombre d'unité suivant :

<u>Quantité</u>	<u>Déchets</u>	<u>Récupération</u>
2 verges	4 unités	2 unités
4 verges	6 unités	3 unités
6 verges	7 unités	3.5 unités
8 verges	8 unités	4 unités

Si au moment de la taxation, le nombre de bacs réels est inconnu aux fins de cette tarification, cette compensation pourra être ajustée pour chaque immeuble.

2.3 TAXE -COMPENSATION POUR LE SERVICE – ORDURES (AGRICOLE) ;

Pour le service de collecte des ordures et recyclage pour l'exercice financier 2015, tout propriétaire d'une exploitation agricole ou ferme , déjà desservi pour une unité résidentielle le taux s'établit comme suit :

1 immeuble agricole : ½ unité

2^e bac noir et subséquents : 1 unité par bac, 122\$

Les fermes ayant des conteneurs seront taxées selon le nombre d'unité suivant :

<u>Quantité</u>	<u>Déchets</u>	<u>Récupération</u>
2 verges	4 unités	2 unités
4 verges	6 unités	3 unités
6 verges	7 unités	3.5 unités
8 verges	8 unités	4 unités

2.4 TAXES BACS BRUNS ;

Pour le service de collecte des matières putrescibles, pour l'exercice financier 2015 tout propriétaire d'un immeuble imposable (résidence et chalet) situé sur le territoire de la municipalité, le taux s'établit comme suit :

Unité résidentielle : 11.75\$ par logement
Unité Chalets (saisonniers) 8.80\$ par chalet

2.5 TAXE POUR LA COMPENSATION POUR L'EAU ET ÉGOUT DU VILLAGE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL (RÉSIDENTIELLE);

La taxe pour la compensation pour l'eau et l'égout du village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour l'exercice financier 2015 sera 1.73 fois le coût de la municipalité Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil qui nous fournit le service d'eau et d'égout pour les adresses desservies selon l'entente inter municipale.

2.6 TAXE - COMPENSATION POUR SERVICE DE VIDANGE FOSSES SEPTIQUES (RÉSIDENTIELLE) ;

Les résidences seront vidangées une fois au deux ans.
Immeubles résidentiels : 85\$
Les chalets seront vidangés une fois au quatre ans.
Chalets (saisonniers) : 42.50\$

Si l'entrepreneur doit retourner à une adresse par négligence du propriétaire un montant de 20\$ sera facturé par visite.

2.7 RÉSEAU MUNICIPAL ÉGOUTS ;

La taxe pour le réseau municipal d'égouts situé sur le chemin Quatre-Saisons est de 2 623.43\$ (2013-2014-2015). Tous coûts inhérents supplémentaires seront facturés au prix réels.

2.8 TAXE SPÉCIALE – COURS D'EAU (AGRICOLE) ;

La taxe pour compensation du nettoyage du cours d'eau sera facturée aux propriétaires touchés aux mètres linéaires selon le coût réel des travaux et frais facturés par la MRC Drummond.

2.8.1 COURS D'EAU LEMIRE AUCOIN BR# 10

Coûts répartis aux mètres linéaires des propriétaires concernés.

2.9 COMPENSATION (Municipalités et / ou Ministères)

Une compensation pour l'exercice financier 2015 sera de 0.55\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour tout immeuble non-imposable appartenant à des Ministères ou à d'autres municipalités situé sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Les taxes et compensations prévues au présent règlement doivent être payées en un versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300.00\$. La date ultime où peut-être fait ce versement est le 30^e jour suivant l'expédition du compte.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300.00\$, le débiteur a le droit de payer celles-ci en 3 versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après :

1^{er} versement : 19 mars 2015

2^e versement : 19 mai 2015

3^e versement : 16 juillet 2015

Pour une taxation complémentaire et droit de mutation, le compte doit être payé en un versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300.00\$. La date ultime où peut-être fait ce versement est le 30^e jour suivant l'expédition du compte.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300.00\$, le débiteur a le droit de payer celles-ci en 3 versements selon les échéances suivants, 1^{er} versement 30^e jours suivant l'envoi du compte, 2^e versement 60^e jours suivant l'envoi, 3^e versement 90^e jours suivant l'envoi.

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour où le bureau municipal est fermé, elle est reportée au 1^{er} jour d'ouverture suivant.

Les règles prescrites par le présent article ou en vertu de celui-ci s'appliquent aussi à d'autres taxes ou compensations municipales que la municipalité perçoit.

ARTICLE 4 – TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES ET AUTRES CRÉANCES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, le solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10%.

Cependant lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échü est alors exigible et porte intérêt à ce taux.

Ce taux s'applique également à toute créance due à la municipalité.

ARTICLE 5 – TARIFS POUR BIENS ET SERVICES DIVERS ;

Pour les fins d'acquisition ou de fourniture de biens et services divers en 2015, il est imposé et sera exigé de toute personne requérant ce bien ou ce service, le paiement du tarif suivant :

<u>Pièce de remplacement</u>	<u>prix coutant</u>
Bac à ordure ou recyclage (noir ou vert) 360 litres	90.00\$
Bac à compost (brun) 360 litres	90.00\$
Épinglette de la municipalité	
Au comptoir	2.00\$
Par la poste	4.00\$
Photocopie (noir et blanc)	0.35\$
Photocopie (couleur)	1.00\$
Télécopie	3.00\$
Stylo	2.00\$
Tablette	1.00\$
Tasse	4.25\$
Sac écologique	5.00\$
Couvert bac	26.00\$

Roue bac	12.00\$
Album souvenir	5.00\$

Tous les autres articles seront facturés au prix coutant.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2015.009

8.4 HORAIRE INSPECTEUR MUNICIPAL ET HORAIRE DU BUREAU:

Considérant que l'inspecteur aimerait diminuer ses heures de travail de 10%, soit le vendredi matin;

Considérant qu'il y a lieu de revoir l'horaire du bureau;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Allard, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'accepter de réduire les heures et la rémunération de l'inspecteur municipal de 10% dès cette semaine. De fermer le bureau municipal le vendredi complètement en essai.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2015.010

8.5 AIDE FINANCIÈRE FQM – FONDS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES MUNICIPALITÉS:

Considérant la demande faite à la FQM pour obtenir une demande d'aide financière dans le cadre du fond de défenses d'aide aux citoyens;

Considérant l'aide accordé par la FQM de 2 000\$;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser la directrice générale à soumettre à la FQM les documents nécessaires et l'autoriser à signer la documentation.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2015.011

8.6 PERSONNES ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ:

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'envoyer un dernier avis de rappel par courrier standard avant le début des procédures de vente pour les taxes en janvier 2015.

Que la liste des ventes pour taxes soit adoptée au conseil de février;

Qu'un dernier avis de rappel avant vente pour taxes soit envoyé par courrier recommandé au début du mois de février après l'adoption au conseil de février de la liste des ventes pour taxes;

Que les frais du courrier recommandé seront facturés aux propriétaires concernés.

Que la liste de vente pour taxes sera envoyée à la MRC de Drummond à la fin de février 2015

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2015.012

8.7 DEMANDE SUBVENTION DÉPUTÉ:

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil-Paroisse réalise chaque année des investissements importants pour maintenir son réseau routier dans les meilleures conditions possibles,

Considérant que la municipalité doit affecter une part importante de son budget à la voirie locale (déneigement des rangs, nettoyage des fossés longitudinaux et des ponceaux, rapiéçage manuel et mécanisé des chaussées, fauchage des abords de route, réparation de la signalisation et des glissières de sécurité, marquage des chaussées) et qu'elle taxe ses contribuables pour être en mesure de leur offrir un réseau routier sécuritaire tout en respectant leur capacité de payer,

Considérant que les sommes d'argent nécessaires à l'entretien de notre réseau sont de beaucoup supérieures aux revenus de taxation que la municipalité peut y consacrer et que sans l'aide gouvernementale, par l'entremise de notre député monsieur Sébastien Schneeberger, nous ne pourrions maintenir la qualité actuelle de notre réseau,

Considérant que l'on doit procéder à des travaux de pavage sur les rangs 10^e rang de Wendover et rang 1 Horton et que ces travaux sont évalués à plus de 100 000\$,

Considérant que notre député monsieur Sébastien Schneeberger est responsable de l'attribution de l'aide financière pour notre municipalité dans le comté Drummond-Bois-Francis,

Considérant que notre député, monsieur Sébastien Schneeberger, nous a toujours consenti une aide financière importante, toujours fortement appréciée, mais insuffisante pour combler nos besoins en regard de la réfection, de l'entretien et de la construction de nos rangs,

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de demander à notre député, monsieur Sébastien Schneeberger, une aide financière d'un montant de 50 000\$ dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal pour assurer l'intégrité du chemin municipal.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.8 ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR

Ce projet sera considéré dans l'élaboration du programme de subvention de la taxe d'accise.

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE:

9.1 FACTURE OCTOBRE ET NOVEMBRE 2014;

2015.013

Considérant la facture incendie d'octobre au coût de 3 030.79\$;

Considérant la facture incendie de novembre au coût de 3 310.00\$;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'accepter les factures d'octobre et novembre telle que présentée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.2 ACCIDENT CAMION INCENDIE;

2015.014

Considérant la perte de contrôle du camion incendie survenu le 31 décembre 2014 dans le rang Bord de l'Eau ;

Considérant qu'un montant de 20 000\$ est alloué par l'assureur pour la location d'un véhicule de remplacement;

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser la location d'une citerne incendie chez Camion Héloc au coût de 1 150\$ par semaine.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.3 ECHANGE CAMION;

2015.015

Considérant que les pompiers ne trouvent pas fonctionnelle la nouvelle unité d'urgence;

Considérant que la compagnie Héloc Ltée accepte de fournir un camion international 2008, modèle 4300 aménagé selon les instructions du directeur incendie et ce sans frais (change pour change);

Considérant que la charge fiscale des citoyens n'est pas modifiée au niveau du règlement d'emprunt et que le contrat ne comporte aucune dépense;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser le changement de l'unité d'urgence avec la firme Héloc le tout sans frais.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10 VOIRIE ET URBANISME;

10.1 RENCONTRE MTQ – SÉCURITÉ CHEMIN QUATRE-SAISONS;

Une rencontre est prévue le 28 janvier 2015 à 10h00 à notre hôtel de Ville avec le MTQ. Une invitation au député a également été envoyée.

10.2 ADHÉSION 2015 COMBEQ;

2015.016

Il est proposé par Isabelle Allard, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'autoriser un montant de 325\$ plus taxes afin d'adhérer à la COMBEQ et d'inscrire notre inspecteur monsieur Gilles Parenteau.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.3 ENTRETIEN PASSAGE À NIVEAU;

2015.017

Considérant l'entretien imprévu effectué par le CN pour rétablir le fonctionnement fiable, sûr et efficace des systèmes d'avertissement de passage à niveau endommagés à cause d'un accident au point milliaire 87.38, 10^e rang Wendover;

Considérant la facture 91097156 du CN au montant de 2 603.06\$;

Considérant que le CN suite à l'ordonnance 1235360 assumé à 50% par le CN;

Considérant que la même ordonnance stipule que le deuxième 50% est assumé par le Ministère des Transports;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'adresser une demande au cabinet du Ministre Robert Poëti afin que le Ministère des Transports défraie les coûts de la facture.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.4 TRAVAUX ROUTE MTQ;

2015.018

Considérant des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2015, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires,

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu;

Que la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil-Paroisse se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2015,

Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

Que la municipalité nomme, monsieur Gilles Parenteau, l'inspecteur municipal, à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11 LOISIRS:

11.1 BIBLIOTHÈQUE:

Une rencontre est prévue le 19 janvier 2015 pour le comité bibliothèque.

11.1.1 RÉINSCRIPTION ANNUELLE DES MEMBRES:

2015.019

Considérant la demande du CRSBP de nommer un représentant (répondant) élu municipal;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard, et résolu de nommer Isabelle Allard, élue responsable auprès du CRSBP et Maureen Landry, substitut.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11.1.2 ACHAT ORDINATEUR :

2015.020

Considérant qu'il serait plus facilitant d'avoir un 2^e poste à la bibliothèque;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'autoriser un montant de 436\$ pour l'achat d'un ordinateur afin d'avoir 2 postes à la bibliothèque.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11.2 PARC ÉCOLE OPTI-MOUSSE DESJARDINS:

Une rencontre eu lieu.

11.3 PROPOSITION DE SERVICE- ENTENTE LOISIRS COLLECTIFS:

Une rencontre est prévue le 15 janvier 2015 à 16h00 à notre hôtel de ville.

12. HYGIÈNE DU MILIEU:

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS:

Rapport de comité

12.1.1 ADOPTION DU BUDGET 2015:

Reporté en début février...

12.2 FOSSES SEPTIQUES:

2015.021

Considérant que quelques propriétaires d'immeuble ne possèdent pas d'installations septiques conformes aux normes;

Considérant que la municipalité désire via ses obligations régulariser la situation;

Considérant que nos procureurs nous offre la documentation nécessaires afin d'entreprendre des procédures auprès de ces citoyens.

Considérant que l'offre au coût de 1 250.00\$ comprend :

- 5 modèles de lettre pour diverses étapes requises (avis et préavis des travaux)

- 3 modèles de résolutions à être adoptées par le conseil à différentes étapes du processus.
- 1 modèle de document d'engagement pouvant être signé par un propriétaire qui prévoit des dates précises pour la fourniture et l'exécution des travaux requis;
- Un procédurier (résumé des étapes avec les dates) pour assurer le suivi de chaque immeuble.

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser un montant de 1250\$ pour obtenir la documentation nécessaire afin de régulariser les situations litigieuses.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

12.3 FORMATION « RÉGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION »;

2015.022

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'autoriser un montant de 270\$ plus taxes et de demander à la MMQ un remboursement de 50% ayant été dans les premiers 320 inscrits.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

13. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS:

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période est accordée aux gens dans la salle;

15. VARIA:

Aucun sujet.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:

2015.023

Il est proposé par Maureen Landry et résolu de lever l'assemblée à 20h33.

Michel Bourgeois,
Maire

Valérie Aubin, gma
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, gma
Directrice générale / secrétaire-trésorière